

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt cinq septembre à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. PRUVOST Bertrand**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 11 Septembre.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. ALLOUCHERY Jean-Marie, LECAILLE Sébastien, DUWAT Romain, GARDIN Jean, LAVOGEZ Serge, POURCHEL Laurent, AZELART Luc, DELATTRE Jacques, WAROT Pascal, DEDECKER Patrick, DEVIGNE Maurice, FOURNIER Daniel, LEFEBVRE Hervé, WILQUIN Ghislain, COYOT Jean-Claude, HANQUEZ Michel, WACQUET Pascal, VASSEUR Jean-Pierre, GUILBERT Jean-Marie, POURCHEL Charles-Henri, CARTIAUX Roger (suppléant VASSEUR Dany), HENDRICK Olivier, FASQUEL Gérard, DOUTRELANT Daniel, BONNIERE Sébastien (suppléant PRUDHME Dominique), MASSEZ Alain, SCHRYVE Roger, DEVULDER Didier, FINDINIER Jean-Marc, PRUVOST Bertrand, Mmes LEROY Isabelle, LEMAIRE Isabelle, COCQUEREL Micheline.

**ETAIENT ABSENTS** : M. SGARD Maxime, CAZIN Bernard, DUFOUR Olivier, PRUVOST Dominique, absents.

**POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE** : Mr LURETTE Bruno à Mr POURCHEL Laurent  
Mr LEROY Christian à Mr PRUVOST Bertrand  
Mr FONTAINE Frédéric à Mr LECAILLE Sébastien  
Mr SENECAT Dominique à Mr COYOT Jean-Claude  
Mr CARDON Joël à Mr WILQUIN Ghislain

*Membres en exercice : 42 – Présents : 33 – Représentés : 5 – Votants : 38 – Absents : 4*

Monsieur PRUVOST Bertrand, Président du Syndicat, ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, déclare la séance ouverte.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :  
Monsieur Luc AZELART est élu à l'unanimité.

**VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2024 :**

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 3 Juillet 2024 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.

Monsieur le Président n'ayant observé aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES REUNIONS DE BUREAU ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion de bureau et des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations qui ont été communiqués avec la convocation à la réunion de ce jour.

**1- SERVICE EAU - EFFACEMENT DE DETTES**

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de copies d'ordonnances rendues par le Tribunal d'Instance de Saint-Omer et transmises par Monsieur le Comptable du Trésor.

Ces ordonnances entraînent de plein droit l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs.

Même si la décision du tribunal s'impose à la collectivité, Monsieur le Président explique que le Comité Syndical est tenu de délibérer car il doit constater que les créances éteintes deviennent une charge définitive pour le Syndicat du fait de l'irrecouvrabilité de celles-ci.

Après délibération, sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'annuler les créances éteintes, transmises par le service de gestion comptable de Saint-Omer, pour un montant de **2.201,16 €** (budget de l'Eau) de **2.311,36 €** (budget de l'Assainissement Collectif)

Ces charges seront ainsi imputées sur les crédits budgétaires de l'article 6542 prévus en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024.

## **2- CREATION DES NOUVEAUX LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES – LOT 11 - AVENANT N°1**

La séance ouverte, Monsieur le Président porte à la connaissance du Comité Syndical le projet d'avenant n°1 concernant le marché de création des nouveaux locaux administratifs et techniques portant sur le lot n°11 - VRD

Le montant de cet avenant s'élève à 30.807,00 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 368.807,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents

- D'approuver l'avenant n°1 au marché de création des nouveaux locaux administratifs et techniques portant sur le lot n°11 - VRD

- ▶ Montant du marché : 338.000,00 € (HT) ;
- ▶ Montant de l'avenant : 30.807,00 € (HT) ;
- ▶ Montant total : 368.807,00 € (HT).

- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **3- SERVICE EAU - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EXERCICE 2023**

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Comité Syndical, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du SIDEALF ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers. Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les présents rapports du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (SPANC) concernant l'exercice 2023.

Un exemplaire de chacun de ces rapports sera transmis aux Communes membres afin que celles-ci puissent en délibérer au sein de leur Conseil Municipal.

## **4- RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - SUEZ**

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Comité Syndical, le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du délégataire SUEZ.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, des membres présents, approuve le présent rapport.

## **5- ETUDE DE PRISE DE COMPETENCE OPTIONNELLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE DOHEM**

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical du courrier de Monsieur le Maire de la Commune de DOHEM en date du 28 Août 2024 nous informant de la possibilité de rétrocéder au SIDEALF les ouvrages d'assainissement eaux usées et ses équipements et nous demandant d'examiner leur demande.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de réaliser l'étude sur les modalités d'intégration de la compétence assainissement collectif de la Commune de DOHEM et des différents aspects techniques, administratifs et financiers.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser l'étude sur les modalités d'intégration de la compétence assainissement collectif de la Commune de DOHEM.

## **6- SOLLICITATION DU SIAEP DE LA REGION DE QUESQUES POUR ADHERER AU SIDEALF POUR LES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de la délibération du Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable de QUESQUES prise lors du Comité Syndical en date du 4 Septembre 2024 demandant l'adhésion au SIDEALF pour les compétences Eau et Assainissement Non Collectif

Monsieur le Président demande au Comité Syndical l'autorisation d'étudier les modalités d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable de QUESQUES pour les compétences Eau et Assainissement Non Collectif au SIDEALF à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2025.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Président à étudier la demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable de QUESQUES pour les compétences Eau et Assainissement Non Collectif à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2025.

### **QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- Concernant l'évolution tarifaire, il est rappelé la délibération du 13 Décembre 2023, à savoir, pour les particuliers un abonnement unique et une tarification progressive, et pour les professionnels un abonnement unique et un tarif unique sur la part variable. Une réunion de travail a été organisée en juin avec les élus et délégués de la Hem Sud afin de définir un lissage pour les particuliers. Actuellement, un travail est réalisé pour les professionnels et plus particulièrement les gros consommateurs. Une réunion du groupe de travail est prévue le 16 Octobre. Le projet sera présenté au Comité Syndical du 6 Novembre.
- Dans la nuit du 1<sup>er</sup> Août, les Communes de Lumbres, Elnes et Wavrans ont connu de fortes précipitations (100 mm) provoquant d'importants dégâts sur les postes de relèvement rue de Vedringhem à Wavrans Sur L'Aa et le poste Tassart à Elnes. D'importants dégâts ont été constatés également rue Victor Hugo à Lumbres, rue en travaux à cette date.
- Le principe de travaux de renouvellement de canalisations sans tranchées est présenté. Ce principe a été réalisé Rue Victor Hugo, les travaux se sont bien déroulés.
- L'étude de vulnérabilité du forage d'Alquines se poursuit. Elle permet d'identifier les points forts, les points faibles du forage et d'identifier l'origine de la pollution de juillet 2023 (bactériologique). Nous allons entrer dans la dernière phase qui consiste à la mise en place de mesures correctives et préventives.
- Concernant la construction du nouveau bâtiment, les délais sont respectés. La charpente est en cours et la couverture programmée la semaine prochaine.
- La fin des travaux de réhabilitation du château d'eau de Wisques est prévue le 21 Octobre.
- Le schéma directeur du réseau eau potable sera présenté au Comité syndical du 6 Novembre.
- Nous attendons les cartes sim SFR afin de terminer les paramétrages des compteurs de sectorisation de la Hem Sud.
- Les travaux de renouvellement de canalisation eau potable et de mise en séparatif rue Victor Hugo à Lumbres sont terminés.
- La consultation pour la création du réseau d'assainissement rue du marais et rue de Campagnette à Wavrans sur L'Aa sera lancée prochainement
- La phase 2 (mesure modélisation) du schéma directeur d'assainissement est en cours
- Les entretiens pour le poste d'agent techniques ont été réalisés le 24 septembre. Un candidat a été retenu.
- Il est rappelé aux Communes, dans le cadre de leurs travaux de voirie, que, pour des raisons réglementaires (DICT,...), budgétaires et de gestion du personnel ( planning, sécurité), il est essentiel de prévenir les services du SIDEALF bien en amont avant le début des travaux.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h15.